

## Avis de recrutement d'un CONSULTANT AUDITEUR INTERNE

### 1. INTRODUCTION

CLEAR (Center for Learning on Evaluation And Results) est une initiative mondiale lancée en 2010 par un consortium de bailleurs - y compris la Banque Mondiale. Elle regroupe six (6) Centres régionaux investis du mandat de promouvoir l'utilisation des "évidences" pour améliorer l'efficacité des politiques publiques et des programmes dans les pays du Sud. Le CESAG (Centre Africain d'Etudes supérieures en Gestion) basé à Dakar au Sénégal abrite le Centre régional de CLEAR pour l'Afrique francophone (CLEAR FA) depuis 2013.

CLEAR a rejoint, à son lancement en 2020, un partenariat encore plus large dénommé "Global Evaluation Initiative (GEI)". Le GEI entend jouer un rôle de catalyseur, en rassemblant les acteurs, les expertises clés et les ressources disponibles aux niveaux local, régional et mondial pour améliorer les modèles de gouvernance des pays en développement. En tant que partenaire de mise en œuvre du GEI, CLEAR FA déploie une stratégie ambitieuse visant à soutenir le développement des systèmes et des capacités nationales de Suivi & Evaluation (S&E) dans les pays francophones d'Afrique à travers (i) le renforcement des cadres et dispositifs institutionnels de S&E, (ii) la formation d'une masse critique de professionnels compétents, (iii) la génération et la dissémination des connaissances, et (iv) la promotion de l'utilisation des résultats des évaluations pour informer l'apprentissage organisationnel, la responsabilité et la prise de décision. Cela contribue à créer les conditions pour la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes et efficaces, cohérentes avec les agendas nationaux de développement et les Objectifs de développement durable (ODD).

CLEAR FA est à la recherche d'un (01) Consultant Auditeur interne pour appuyer à temps partiel l'Unité de Gestion du Centre au CESAG, à Dakar au Sénégal.

### 2. MISSION DU CONSULTANT

Le Consultant Auditeur interne rend compte au Comité d'Audit et de Gestion des Risques du CESAG qui est une émanation du conseil d'administration. Sans être limitatif, il est appelé à faire une revue trimestrielle des opérations effectuées sur les fonds de la Banque, octroyés au CESAG pour la mise en œuvre du GEI par CLEAR FA. Dans ce cadre Consultant Auditeur interne utilisera une partie de son temps d'intervention prévue pour appuyer l'équipe de la gestion fiduciaire et accompagner CLEAR à la mise en œuvre de ses recommandations.

Dans ce cadre, le Consultant Auditeur interne sélectionné devra :

- Procéder à la cartographie des risques et à sa mise à jour ;
- Exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'Audit Interne et les procédures admises et basée sur les risques relevés avec la cartographie ;
- Proposer et faire valider le programme de revue annuel par le Comité d'Audit et de Gestion des Risques du CESAG ;

- S'assurer que les procédures appliquées au niveau de toutes les entités et bénéficiaires qui sont impliquées dans la gestion des fonds soient conformes aux accords de financement et aux principes de transparence et de bonne gouvernance. Il prêtera une attention particulière, notamment au respect des pratiques saines en matière de gestion financière, de passation de marchés et de l'administration générale ;
- Identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer les mesures appropriées pour y remédier ;
- Evaluer la qualité du système de contrôle interne et jauger de l'efficacité des opérations par approches opérationnelles (audit opérationnel) ; identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières, en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Réaliser souvent des inspections physiques ainsi que des visites de terrain auprès des bénéficiaires ;
- S'assurer et évaluer constamment la qualité des ressources humaines et matérielles affectées à la gestion des ressources financières ;
- Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables des fonds gérés par CLEAR ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :
  - ✓ Éligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles,
  - ✓ Justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l'authenticité des pièces justificatives (absence de ratures, d'indices de falsification, etc.),
  - ✓ Qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables ;
  - ✓ Exhaustivité des informations figurant dans les situations mensuelles de suivi des remboursements des crédits accordés aux communes et des autofinancements dus par les communes ;
- Examiner l'efficacité de la protection des acquis : codification des immobilisations, système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaires des immobilisations, livres et divers documents d'enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.) ; le contrôle des biens acquis ;
- Veiller à l'application du SYSCOHADA révisé par CLEAR conformément à la réglementation en vigueur ;
- Mener des missions spéciales d'investigation ainsi que des contrôles inopinés dans toutes les entités intervenant dans les activités gérées au niveau des différents échelons de la mise en œuvre ; ces investigations et contrôles portent sur les services administratifs y compris la passation de marché, comptables, financiers et techniques des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités du CLEAR
- S'assurer que les recommandations des auditeurs externes, tant financiers que techniques, y compris celles de l'IDA, sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes structures ayant la charge de leur mise en œuvre ;
- Proposer au besoin des mises à jour du Manuel des procédures administratives, financières et comptables pour une prise en charge d'aspects spécifiques.

### **3. RAPPORTS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CONSULTANT**

Dans le cadre de sa mission, l'auditeur interne devra produire les documents suivants :

- un programme de travail basé sur la cartographie des risques qui sera soumis la Banque pour validation, qu'il élaborera dans les deux mois qui suivent son recrutement ;
- un rapport trimestriel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de son programme, les difficultés rencontrées, les solutions envisageables pour l'exécution de sa mission, sa contribution à la mise en œuvre du plan d'actions issu des recommandations formulées, le programme de travail du trimestre à venir. Il mettra en exergue les difficultés et obstacles qui auront empêché la mise en œuvre intégrale de ses recommandations. Ce rapport devra être disponible dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre. L'auditeur interne transmet en trois (3) exemplaires, ce rapport.
- A la fin de l'année, il dressera en plus, un rapport d'activités avec les propositions de programme de revue pour l'exercice suivant basé sur les faiblesses identifiées.

CLEAR dispose de 20 jours pour réagir sur le rapport provisoire de l'auditeur interne. Le rapport définitif est remis cinq (5) jours ouvrables après la réception des observations de CLEAR sur le rapport provisoire.

- un rapport final de l'auditeur interne sera transmis au Comité d'Audit et de Gestion des Risques du CESAG, avec copie à CLEAR et à l'IDA.

### **4. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT**

Le consultant devra être un Expert-Comptable d'un ordre professionnel comptable reconnu et jouissant d'une très bonne expérience d'au moins 10 ans en audit et missions d'expertise comptable dont trois (03) ans d'audit interne similaire dans des agences d'exécution de projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale (BM), Agence Française de Développement (AFD), Banque Africaine de Développement (BAD), Union Européenne...)

Le consultant devra également avoir une expérience pratique des procédures et directives de la BM en matière de gestion financière et de passation de marchés, ainsi qu'une bonne maîtrise du code des marchés publics du Sénégal.

Une expérience similaire réussie en suivi de la mise en œuvre des procédures internes, tenue et élaboration d'états financiers, de rapport de suivi financiers, élaboration et contrôles budgétaires, encadrement et formation de personnels des administrations publiques, du personnel de projet de développement dans un projet de développement à financement extérieur serait un atout supplémentaire.

Le Consultant recruté devra justifier d'une expertise avérée en matière d'élaboration de la cartographie des risques. Il doit avoir une solide expérience de travail d'équipe.

### **5. DUREE DE LA MISSION ET VOLUME ESTIMATIF DES PRESTATIONS**

La mission sera à temps partiel pour un volume de travail de sept (07) jours par trimestre sur une période étalée sur un (1) an. Cette période pourra être renouvelée en fonction de la durée du projet et du besoin de la mission et le cas échéant, après une évaluation jugée satisfaisante des performances de l'auditeur interne.

L'auditeur interne s'organiserà pour exécuter ses prestations de la manière suivante :

- une (1) première mission qui consistera à élaborer « un programme de travail » basé sur l'actualisation de la cartographie des risques ;
- trois (3) autres missions axées sur le programme de travail et assorties de recommandations et de plans d'actions. Chaque mission sera répartie comme suit :
  - ✓ cinq (05) jours de mission ;
  - ✓ deux (02) jours de participation effective à la mise en œuvre du plan d'actions issu des recommandations formulées.

## 6. CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé, incluant trois (03) personnes à contacter pour références professionnelles (nom, fonction, téléphone, email)
- Des preuves de la réalisation avec succès de prestations similaires (certificats de travail, lettre de recommandation, attestations de service fait, contrat, rapport d'exécution, etc.)
- Une copie du passeport ou de toute autre pièce d'identité.

Merci de faire parvenir votre dossier **au plus tard le 03 Novembre 2022 à 17h00 GMT** par courriel uniquement, adressé au Coordonnateur du Projet CLEAR FA à :

**rh.clear@cesag.edu.sn**

En mentionnant en objet du courriel : « **Candidature Consultant Auditeur interne\_votre nom et prénom** ».

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.